EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 18 février 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES	
En EXERCICE	55
PRESENTS	49
VOTANTS	52

CONVOCATION	
Datée	du 12/02/21
Affichée	du 12/02/21

OBJET

Nouvelles délégations du Conseil Communautaire au Président

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 12 février 2021, se sont réunis à la salle Jacques Michaux à L'Aigle, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Daniel MARIE a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Pierre GOUÉDARD, Francis COLASSE, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS, François BRIZARD, Christian BARBIER, Nathalie RIBAULT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Véronique LOUWAGIE, Pascal GUEUGNON, Charlène RENARD, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Lionel GONNET, Fleur GOSSELIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL

Pouvoirs : Véronique HELLEUX a donné pouvoir à Dominique LORMEAU
Maïté GRANDCLÈRE a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Isabelle DUVAL de LAGUIERCE

Représentés : Philippe CROTEAU représenté par Pierre GOUEDARD
Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE

Absents excusés : Pascal SUARD
François HUREL
Fabrice GLORIA

Acte rendu exécutoire après publication le 19 février 2021

Le Président,
Jean SELLIER

CDC des Pays de L'Aigle
61300
L'AIGLE

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20210218-2021-02-18-020-DE
Date de télétransmission : 19/02/2021
Date de réception préfecture : 19/02/2021

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil que par délibération en date du 15 octobre 2020, le Conseil Communautaire a délégué certains de ses pouvoirs au Président. Afin de faciliter les procédures administratives, il est proposé à l'assemblée d'ajouter des délégations qui existaient déjà au précèdent mandat :

Finances :

- ✓ Déposer toute demande de subvention concernant des projets inscrits au budget
- ✓ Souscrire des lignes de trésorerie dans la limite d'un plafond de 1.5 M €

Acte rendu exécutoire après publication le 19 février 2021

Le Président,
Jean SELLIER

CDC des Pays de L'Aigle 61300 L'AIGLE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,
- Vu la délibération n° 2020-07-09-067 du Conseil Communautaire en date du 09 juillet 2020 proclamant Monsieur Jean SELLER Président de la Communauté de Communes,
- Vu la délibération n° 2020-10-15-153b du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président,
- Considérant que pour le bon fonctionnement de l'administration intercommunale, il est nécessaire de déléguer une partie des attributions du Conseil Communautaire au Président,
- Considérant que ce qui n'est pas expressément délégué au Président ou au Bureau Communautaire reste de la compétence exclusive du Conseil Communautaire

Le Conseil après en avoir délibéré :

- ➢ **APPROUVE** les nouvelles délégations au Président telles que proposées ci-dessus, pour la durée de son mandat
- ➢ **DIT** que ces délégations pourront faire l'objet d'une subdélégation aux Vice-Présidents.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20210218-2021-02-18-020-DE
Date de télétransmission : 19/02/2021
Date de réception préfecture : 19/02/2021